

Publié le :

30 JUIN 2026

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026**

N° 2025-034 :

Avenant n°1 au marché N° 2023-010 – Lot 7 – entre la Ville et la Société NATURA' LIS – 4 boulevard de Beauregard – 21604 LONGVIC Cedex signé le 24 avril 2026.

Objet : Fourniture de végétaux, de terreau, et produits phytosanitaires

Lot 7 : fourniture de produits phytosanitaires

La Société SOUFLET VIGNE titulaire du lot a cédé une branche de son fond de commerce de distribution de produits phytosanitaires le 2 mars 2026 à la Société NATURA' LIS.

L'avenant a pour objet le transfert du marché de la Société SOUFLET VIGNE à la Société NATURA'LIS

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 30 JUIN 2026



Bastien JOINT

Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2025-035 :

Avenant n°1 au marché N° 2024-020 – Lot 1 – entre la Ville et la SARL BSTS – 2 route de Beaune – 71400 CURGY signé le 19 mai 2026.

Objet : Location de mobilier, de tente pour diverses manifestations

Lot 1 : location de tentes de réception équipées

Compte tenu de l'application de la clause de révision des prix prévue au marché, régulièrement mise en œuvre, et de son incidence sur les montants des prestations exécutées. Il convient d'augmenter le montant annuel maximum du marché de 60 000 € HT à 62 000 € HT.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : Augmentation introduite par l'avenant de 2,5 %

Le montant total du marché est porté de 240 000 € HT à 246 000 € HT

Caluire et Cuire, le 30 JUIN 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-036 :

Marché N° 2026-004 – entre la Ville et la Société PYRAGRIC INDUSTRIE – 639 avenue de l'Hippodrome – 69141 RILLIEUX LA PAPE – signé le 11 mai 2026.

Objet : Conception et réalisation de feux d'artifice pour la Ville de Caluire et Cuire

Durée : Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 22 000 € HT

Caluire et Cuire, le 30 JUIN 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-037 :

Marché N° 2025-029 – entre la Ville et la S.A.S Spark – Spark Office – 1625 route de Sara – 07320 SAINT-AGREVE – signé le 20 mai 2026.

Objet : Achat de mobilier de bureau

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 53 000 € HT

Caluire et Cuire, le 30 JUIN 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-038 :

Marché N° 2026-002 – Lot 1 – entre la Ville et l'Oeuvre Universitaire du Loiret – 2 rue des Deux Ponts – CS 30724 – 45017 ORLEANS Cedex 1 – signé le 28 mai 2026.

Objet : Prestations de Classes de Découverte

Lot 1 : classes « rousses » et « vertes »

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 70 000 € HT.

Caluire et Cuire, le 30 JUN 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-039 :

Marché N° 2026-002 – Lot 2 – entre la Ville et l'Oeuvre Universitaire du Loiret – 2 rue des Deux Ponts – CS 30724 – 45017 ORLEANS Cedex 1 – signé le 28 mai 2026.

Objet : Prestations de Classes de Découverte

Lot 2 : classes « montagne en hiver »

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 60 000 € HT.

Caluire et Cuire, le 30 JUIN 2026




Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026 ET DU 25 JUIN 2026

N° 2026-040 :

Marché N° 2026-005 – entre la Ville et la Société PACA ASCENSEURS SERVICES – 4 avenue Lamartine – ZAC de l'Agavon – 13170 LES PENNES MIRABEAU – signé le 28 mai 2026.

Objet : Maintenance et travaux d'ascenseurs et de monte-charge

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 8 juin 2026, renouvelable trois fois un an.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 90 000 € HT.

Caluire et Cuire, le 30 JUIN 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon